

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 23 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest à La Sarre, le 23 janvier 2019 à 19 h 30.

Présents	MM.	Jaclin Bégin	Préfet	
		Alain Gagnon	Authier-Nord	
		Marcel Bouchard	Chazel	
			Daniel Céleste	Clermont
	Mme	Suzanne Théberge	Clerval	
	MM.	Rémi Jean	Dupuy	
		Henri Bourque	Gallichan	
		Jean-Guy Boulet	La Reine	
			Yves Dubé	La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic	
	MM.	Roger Lévesque	Normétal	
		Pierre Godbout	Poularies	
		Alain Gagnon	Rapide-Danseur	
Mme	Diane Provost	St-Lambert		
MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé		
	Florent Bédard	Ste-Hélène		
	Lucien Côté	Taschereau		
Directrice générale :	Mme	Nicole Breton		
Directrice générale adj.	Mme	Micheline Trudel		
Secrétaire d'assemblée:	Mme	Vanessa Pronovost		
Absents :	MM.	Marcel Cloutier	Authier	
		Gilbert Rivard	Duparquet	
	Mme	Louisa Gobeil	Palmarolle	
		Léo Plourde	Roquemaure	
			Roger Paul	Val Saint-Gilles
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc	

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance tandis que madame Nicole Breton agit comme directrice générale.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Ratification des procès-verbaux
- 4- Adoption des procès-verbaux
- 5- Affaires en découlant
- 6- Rapports et comptes rendus

- 7- Correspondance
- 8- Orientations 2019
- 9- Matières résiduelles
- 10- Aménagement
- 11- Virage numérique
- 12- Gestion des territoires non organisés
- 13- Résolutions diverses
- 14- Avis de motion et adoption de règlement
- 15- Parole au public
- 16- Levée et fermeture de la séance

19-01 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Ratification du procès-verbal du 11 décembre 2018

19-02 Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 11 décembre 2018.

Adoption des procès-verbaux des 12 et 19 décembre 2018

19-03 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Marcel Bouchard et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des 12 et 19 décembre 2018.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Journées de la persévérance scolaire

Informations sont données concernant la conférence de monsieur Michel Laplante qui aura lieu le 13 février prochain à la brasserie La Brute du Coin dans le cadre des journées de la persévérance scolaire.

Forum des communautés forestières 2019

La MRC d'Abitibi-Ouest sera présente au Forum des communautés forestières le 21 février prochain afin de faire la promotion de sa future forêt de proximité.

Circuit motoneige de l'Abitibi-Ouest

Le 17 janvier dernier, la MRC d'Abitibi-Ouest procédait au dévoilement d'un premier circuit touristique destiné aux motoneigistes. Issu d'un partenariat entre la MRC, le club motoneige d'Abitibi-Ouest et Tourisme Abitibi-Témiscamingue, ce circuit suggère un itinéraire d'environ 220 kilomètres. Il s'agit d'une initiative qui découle de la planification stratégique du développement touristique en Abitibi-Ouest 2018-2022.

CORRESPONDANCE

Fonds d'économie sociale – Date limite pour soumettre un projet au Fonds d'économie sociale : 15 mars 2019.

Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest 2019
– Date limite pour soumettre un projet : 29 mars 2019.

ORIENTATIONS 2019

Madame Nicole Breton, directrice générale, présente les recommandations du comité administratif concernant les orientations de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2019 :

1. Gouvernance;
2. Virage numérique;
3. Schéma d'aménagement et de développement révisé et la conformité des règlements municipaux;
4. Milieux humides et hydriques;
5. Développement: Visibilité;
6. Ententes diverses;
7. Forêt de proximité: Entente cadre projet pilote;
8. Gestion des contrats;
9. Maintien des acquis, notamment en santé.

Échanges et discussions suivent.

Adoption des orientations 2019

Proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter les orientations 2019 de la MRC d'Abitibi-Ouest.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tricentris - tri, transformation, sensibilisation (Tricentris) : Adhésion

CONSIDÉRANT l'intérêt par la MRC d'Abitibi-Ouest d'adhérer à Tricentris;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de ses membres;

19-05 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu :

- **D'ADHÉRER** à Tricentris - tri, transformation, sensibilisation, le tout selon les conditions du protocole d'entente;
- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet et madame Nicole Breton, directrice générale à signer le protocole d'entente.

MRC d'Abitibi – Plateforme de compostage

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a déposé une offre pour l'utilisation de sa plateforme de compostage, sous forme de partenariat ou de tarif client;

ATTENDU QU' au-delà de l'offre déposée, des coûts s'ajoutent et plusieurs éléments restent à préciser;

ATTENDU QUE le comité environnement étudie actuellement des scénarios dont les coûts prévisionnels sont inférieurs à l'offre déposée;

ATTENDU la recommandation du comité environnement de la MRC d'Abitibi-Ouest de ne pas adhérer à cette offre;

19-06 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de ne pas accepter l'offre, telle que déposée, de la MRC d'Abitibi visant une entente de partenariat concernant l'utilisation d'une plateforme de compostage sur leur territoire.

AMÉNAGEMENT

Milieux humides et hydriques

La MRC d'Abitibi-Ouest est invitée à une rencontre organisée par la Fédération québécoise des municipalités, avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant les milieux humides le 28 janvier prochain, à Québec.

Projet Gazoduc

Informations sont données sur la consultation qui a eu lieu le 16 janvier dernier concernant le projet Gazoduc. Une consultation publique devrait se tenir au mois de février.

Des professionnels de la MRC d'Abitibi-Ouest analysent divers aspects techniques liés au dossier.

VIRAGE NUMÉRIQUE

Le dossier progresse et des rencontres sont prévues. Suivi donné lors d'un prochain conseil d'administration.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Les conseillers de comté prennent connaissance des prévisions budgétaires 2019 des territoires non organisés (TNO) Rivière-Ojima et Lac-Duparquet.

	TNO Rivière-Ojima		TNO Lac-Duparquet	TOTAL
	Languedoc	St-Eugène de Chazel		
Revenus	610 500 \$	310 000 \$	1 200 \$	921 700 \$
Dépenses	610 500 \$	310 000 \$	1 200 \$	921 700 \$
Affectation de surplus	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Prévisions budgétaires 2019

ATTENDU QUE les revenus non fonciers s'élèvent à 921 700 \$;

ATTENDU QUE le montant de l'évaluation imposable est de 2 290 500 \$ devant servir à l'établissement des revenus fonciers;

ATTENDU QUE la différence entre les revenus et les dépenses représentant un montant de 21 000\$ dont 10 400 \$ pour la cueillette des matières résiduelles et que, par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever les taxes de répartition;

19-07

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu :

- **QUE** les prévisions budgétaires 2019 soient acceptées pour les territoires non organisés Rivière-Ojima et Lac-Duparquet;
- **QU'**une taxe de répartition de 0,46 \$ le 100 \$ d'évaluation imposable soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables dudit territoire.

Cueillette des ordures

ATTENDU QU' il y a lieu d'imposer une taxe pour recouvrer la somme de 10 400 \$ affectée aux matières résiduelles;

19-08

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu :

- **QU'**une taxe de répartition soit imposée et répartie au prorata des utilisateurs du service de cueillette selon le mode suivant :
 - qu'une taxe de répartition de 240 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de Languedoc et St-Eugène de Chazel, pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1000 » ou « 1211 » ou « 8180 » (et comprenant un logement) et desservi par le service de cueillette;
 - qu'une taxe de répartition de 120 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de Languedoc pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1000 », ou « 1211 » ou « 8180 » (et comprenant un logement) et n'ayant pas le service de cueillette à la porte de la résidence;
 - qu'une taxe de répartition de 120 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de St-Eugène de Chazel pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1100 » ;
 - qu'une taxe de répartition de 70 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de Languedoc pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1100 ».

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Règlement relatif au traitement des membres du conseil d'administration et des comités de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

Dispense de lecture

- 19-09 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Jean-Guy Boulet et unanimement résolu de dispenser la lecture du *Règlement relatif au traitement des membres du conseil d'administration et des comités de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest* (numéro 01-2019).

Adoption

- 19-10 Proposé par madame Diane Provost, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'adopter le règlement 01-2019 dit *Règlement relatif au traitement des membres du conseil d'administration et des comités de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest*, le tout conformément à la loi.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur le préfet répond aux interrogations soulevées.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

- 19-11 Proposé par madame Suzanne Théberge, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 30.

Le préfet

La directrice générale

ADOPTÉ LE : 20 février 2019

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.